



Responsabilité sur mur mitoyen

Par **olivier89**, le **20/11/2009** à **17:02**

Bonjour, rnrnNous avons fais construire un pavillon sur sous sol il y a 5 ans. C'est une maison sur sous sol et le terrain est en pente. Une autre maison a également été construite en dessous de la notre donc plus basse. Le terrain a été aplani sur sa parcelle par son constructeur. Un mur mitoyen a été fait par nous 2 et payé moitié moitié, or le mur commence a pencher un peu. rnrnJe me dis que c'est d'un autre coté que c'est ma terre qui pousse meme si elle au niveau de la terre naturelle mais d'un autre coté, si il n'avait pas décaissé autant son terrain, il n'y aurait pas ce souci de murrnCe n'est pas le cas pour l'instant mais si le mur



tombait, qui serait responsable ?rnrnCordialementrnrnOlivier